



Communiqué du 5 février 2019

« *Barrons la route à l'autoritarisme* » !

La garantie des droits n'est plus assurée, ni la séparation des pouvoirs. Peut-on parler d'autoritarisme, pratique antidémocratique du pouvoir qui se traduit notamment par la primauté de l'exécutif et la restriction des droits civils et politiques. En effet, nombre de réformes contribuent à remettre en cause les droits de l'Homme, à fragiliser certaines populations, voire à les stigmatiser..

Des méthodes démagogiques sont utilisées pour construire une insécurité sociale justifiant la mise en place d'une politique sécuritaire qui asphyxie notre démocratie :

- ainsi en continuité de la loi relative à l'Etat d'Urgence, la loi du 30 octobre 2017 accorde de nouveaux pouvoirs à l'autorité de police sans que l'autorité du juge soit requise, seulement informée ;
- la récente loi sur le secret des affaires fait que des citoyen.ne.s et militant.e.s solidaires subissent des pressions ; ils n'oseront plus dénoncer l'inacceptable;
- Maintenant, la loi "anticasseurs" qui ne menace pas le délinquant, mais le citoyen, qui va faire l'objet d'un vote solennel en février. Ce projet, s'il est adopté, permettra des interdictions administratives individuelles de manifester, le fichage des manifestant.e.s, la mise en place d'obligation de pointage. Comme dans l'état d'urgence, c'est le soupçon qui devient le pilote. Le soupçon n'est pas connu pour son objectivité : il est porteur de nombreuses dérives possibles ;
- L'usage illégitime et disproportionné des grenades de désencerclement et LBD 40 par les forces du maintien de l'ordre, dans le cadre des manifestations. De nombreux citoyens de tous âges en sont victimes. De nombreuses organisations et des ONG nationales et internationales dénoncent ces violences contre des personnes exerçant une contestation sociale. La France est le seul pays de l'Union européenne à compter dans son arsenal de maintien de l'ordre, l'usage de ces armes.

AUJOURD'HUI, UN CONSTAT : L'exécutif prime et met en place un système d'oppression contraire à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

LE COLLECTIF « OBSERVATOIRE DE L'ETAT D'URGENCE » BEAUVAIS appelle les citoyen.ne.s à la vigilance. Il y va de la défense des libertés démocratiques. Rejetons ce projet de loi liberticide et non anticasseurs. Ne lâchons pas !